



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

DELIBERATION N° 038/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Benoît MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent excusé : Bernard MASSINES

Secrétaire de séance : Madame Céline GARCIA

OBJET : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » (CU PMM).

M. le Maire indique qu'il convient de désigner un membre titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la CLECT de la CU PMM.

Il précise que le rôle de cette instance est notamment de fixer les montants des attributions de compensation annuelles des communes membres au regard des transferts financiers liés aux charges transférées entre les communes et la CU PMM, ou bien encore, lors des modifications de compétences de l'EPCI par exemple.

M. le Maire indique que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par suite, M. le Maire sollicite la candidature d'un titulaire et d'un suppléant pour cette élection et il enregistre celle de Mme Marie-Aude Pech, Adjointe aux finances et à la commande publique, comme membre titulaire et celle de Mme Antoinette Sévilla, conseillère municipale, comme suppléante.

L'opposition ne présente aucun candidat.

Ainsi, M. le Maire fait voter, à l'unanimité, un vote à main levée pour cette désignation.

Puis, M. le Maire procède au vote et proclame élu à l'unanimité, Mme Marie-Aude Pech comme membre titulaire et Mme Antoinette Sévilla comme suppléante pour siéger au sein de la CLECT de la CU PMM.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne** Mme Marie-Aude Pech comme membre titulaire et Mme Antoinette Sévilla comme suppléante pour siéger au sein de la CLECT de la CU PMM ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260430-del-038-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026